

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 31 mars 2008 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Jean de HALLER, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Thierry PRADERVAND, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)**, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme et MM. Justin BENOIT, Bernard GRUSON, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI et Viviane de WITT.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2008

- M. MULLER : au milieu de la page 4, M. FOËX affirme que « le président s'est retrouvé seul » à la fin de la dernière séance de la commission Information, communication. C'est inexact, il faudrait supprimer la phrase.
- Cette demande est acceptée.
- Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : la demande d'autorisation de construire relative au projet de mise en séparatif du secteur de Tattes-Fontaine a paru dans la FAO et celle du projet de modération de trafic au chemin de la Seymaz n'a pas fait l'objet d'opposition à l'issue du délai de 30

jours. Concernant la zone 30 km/h secteur Cocuaz, j'ai rencontré les riverains le 21 février dernier. Ils étaient favorables au projet mais, après coup, des propriétaires absents lors de la séance sont intervenus en désaccord avec les mesures prises au chemin de la Troupe. Certains d'entre eux ont menacé de faire opposition, donc je réunis les riverains de ce chemin le 10 avril prochain.

- Mme CHRISTE : quelles étaient les principales remarques ?
- Mme le Maire : elles concernaient principalement les places de stationnement. Je leur ai précisé que nous ne discuterions que des mesures prévues au chemin de la Troupe.
- Mme le Maire : les habitants de Vandœuvres ont reçu un tous-ménages de la Poste concernant l'ouverture d'une agence postale à l'épicerie du village en lieu et place de l'actuel office de poste. Une remarque : comme il ne sera plus possible d'effectuer ses versements en liquide ou de retirer plus que Fr. 500.-, les usagers vont devoir acquérir la Postcard s'ils veulent continuer à en faire. Il y a là une question de sécurité.
- M. TERRIER : seule la Postcard sera admise, c'est une honte, c'est monopolistique, c'est scandaleux.
- Mme le Maire : la Poste a prévu d'ouvrir la possibilité d'utiliser d'autres cartes, mais pas pour des retraits ou des versements en argent liquide.
- Mme de LISLE-SARASIN : les gens ne sont pas opposés à l'ouverture de l'agence, mais l'épicière ne fait pas l'unanimité.
- Mme le Maire : je n'ai pas eu de commentaire concernant l'ouverture de l'agence. Concernant l'épicière, j'ai récemment commencé à avoir quelques remarques concernant son manque d'amabilité.
- M. VOUTAT : est-elle tenue à la confidentialité ?
- Mme le Maire : bien sûr, elle va devoir s'engager à respecter le secret de fonction.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Communication et technologies de l'information

(Rapporteur : M. VOUTAT)

La commission s'est réunie le 17 mars 2008.

- La commission a relu de nombreux articles du prochain numéro de la *Coquille*. Il devrait sortir d'ici fin avril, début mai, et nous allons essayer d'en publier encore un d'ici le début de l'été. Si vous avez des idées d'articles, vous êtes les bienvenus. Nous lançons un appel, la *Coquille* cherche des rédacteurs. La commission a évoqué la possibilité de réaliser un film de témoignages d'anciens habitants de la commune. Certaines personnes étant très âgées, il faut aller vite. Je me suis renseigné auprès de sociétés, afin de savoir comment procéder.
- M. FOËX : si le conseil se prononce favorablement, nous pourrions nous engager, mais il faudra proposer quelque chose. Un conseiller absent ce soir relevait que le budget l'étonnait beaucoup, ayant tourné avec M. Richard DINDO, et que cela coûterait beaucoup plus cher qu'annoncé. Je confirme pour ma part que c'est possible.

- M. VOUTAT : d'après les informations que j'ai obtenues, cela dépendra de la longueur du film, donc du nombre de personnes interviewées. La commission devrait se réunir et dresser un cahier des charges.
- M. TERRIER : c'est ce que nous avons demandé la dernière fois.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Aménagement du territoire et urbanisme

(Rapporteur : M. de HALLER)

La commission s'est réunie le 18 mars 2008.

- La commission s'est réunie pour prendre connaissance des dossiers traités par l'exécutif dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il y en a plusieurs en cours.
- Le premier concerne l'aménagement de la place du village et des espaces publics y afférents. Mme le Maire a présenté un pré-projet qui lui avait été remis par M. CALAME suite à la décision prise par le conseil en décembre. L'architecte n'a pas été convié à cette séance, afin que la discussion soit aussi libre que possible. Nous avons discuté du projet dans son ensemble. Il faut donner aux architectes le temps d'intégrer les remarques de certains commissaires. Nous pourrions ensuite nous réunir et discuter avec eux. Les différences par rapport au pré-projet de novembre dernier sont : une simplification du projet, des esplanades moins nombreuses (trois), qui permettent de récupérer la pente. Concernant le revêtement, nous en avons demandé un plus léger et plus à propos. L'étude a conduit à préférer un matériau stabilisé à du porfir. La commission souhaite que les architectes tiennent compte de ses remarques sur le chemin vicinal descendant vers la poste. La discussion a porté sur le type d'arborisation, notamment sur l'esplanade côté temple. Certains commissaires étaient dubitatifs sur la manière de mettre en valeur le temple dans la place. Mme le Maire doit prendre contact avec les riverains de la place, pour les informer de l'étude. La commission a confirmé la mission donnée au bureau d'architecture CALAME de passer au stade du projet, sur lequel un préavis devra être donné. Les travaux vont durer environ huit mois, et il faudrait pouvoir les commencer cet automne pour que le gros du chantier se fasse durant la mauvaise saison ; il faut donc avancer rapidement. La commission a confirmé qu'elle voulait aller de l'avant avec ce projet, sous réserve de remarques que Mme le Maire doit communiquer à l'architecte. La commission se réunira courant avril pour prendre connaissance du projet modifié, afin que les demandes d'autorisation puissent être déposées. La population doit aussi encore être informée.
- Mme CHRISTE : peut-on prévoir une commission élargie au conseil municipal pour l'examen de la version finale du projet ?
- Mme le Maire : bien sûr.
- M. de HALLER : le projet définitif sera de toute façon soumis au conseil municipal.
- Mme CHRISTE : oui, mais cela éviterait de refaire le débat en plénière.
- M. le président : les montants sont-ils indicatifs ?
- M. de HALLER : oui, ils nous ont été donnés par Mme le Maire.
- M. de HALLER : le deuxième point traité concernait le projet d'immeuble locatif à la route de Meinier. Je félicite l'exécutif de nous avoir présenté un avancement sensible du projet, tant en ce qui concerne les contacts avec les propriétaires concernés que ceux pris avec les autorités cantonales. Le canton est d'avis que nous pourrions obtenir un déclassement un peu plus élargi que portant uniquement sur la zone sportive. Le projet

pourrait donc être un peu plus étendu que ce que prévoit le plan directeur communal, en débordant sur la zone agricole adjacente. Le cas échéant, un PLQ serait nécessaire. Fixant le déclassement dans le détail et éventuellement assorti d'un plan de site, ce PLQ rassurerait les voisins. La commune n'a que peu de possibilité de construire. Il est donc intéressant pour elle de pouvoir déclasser une zone plus étendue que celle des terrains de sport. La construction prévue dans le plan directeur communal se ferait alors en priorité, le reste pouvant constituer une réserve pour l'avenir et/ou une solution pour replacer les tennis et le terrain vert. La commission a invité l'exécutif à aller de l'avant en mandatant un bureau d'architecte ayant pour mission d'établir une image des immeubles envisagés en fonction des potentiels constructibles (avec ou sans déclassement d'un petit périmètre de la zone agricole voisine).

- Le troisième sujet traité concernait la Fondation ECK, qui développe un projet de structure intermédiaire pour personnes âgées. Elle se proposait de construire un EMS de 60 lits. A l'époque de ce projet, il y a environ 4-5 ans, il était prévu d'y adjoindre une crèche, à la demande de la commune. Le projet actuel, demandé par l'Etat, est une structure intermédiaire, permettant d'accueillir des personnes jouissant d'une certaine autonomie, donc avec un encadrement léger. La Fondation souhaitant faire avancer rapidement le projet, elle a approché la commune car elle est située en zone villa et aurait donc besoin d'un taux d'occupation du sol de 0,33 au lieu de 0,20. Les constructions se feraient perpendiculairement à la route de la Capite. La Fondation a prévu de respecter au maximum la végétation. La capacité serait de 48 appartements pour des couples ou des personnes seules.
- Mme de LISLE-SARASIN : qu'en est-il des soins médicaux ?
- Mme le Maire : présence d'une infirmière la journée, garde la nuit et bracelets alarmes. Les constructions sont prévues pour des personnes à mobilité réduite. Pas de médecin sur place, sauf si la Fondation en trouve un qui souhaiterait installer son cabinet dans l'un des bâtiments.
- M. de HALLER : il n'y a pas de décision à prendre. Le conseil devra donner un préavis sur le taux de 0,33 lorsque le dossier sera soumis officiellement à la commune. La commission a préavisé favorablement un taux plus élevé que 0,25, compte tenu des buts de la Fondation, mais elle souhaite y poser la condition que le projet d'une crèche soit maintenu. Elle veut en outre s'assurer que les logements seront bien mis à disposition de personnes répondant aux critères présentés.
- M. de HALLER : Mme le Maire a fait part à la commission d'une demande d'autorisation de construire pour des villas contiguës répondant aux normes Minergie, au chemin de la Cocuaz, avec un taux de 0,275. La commission a été saisie de ce projet car le conseil doit se prononcer pour des taux supérieurs à 0,25. Toutefois, si les normes Minergie sont respectées, un taux supérieur de 10 % peut être accordé. Des précisions à ce sujet ont été demandées à la police des constructions.
- Mme le Maire : la police des constructions nous a confirmé que lorsque le taux dépasse 0,25, si les normes Minergie sont respectées, il appartient à l'exécutif de rendre le préavis.
- M. VOUTAT : pourquoi un taux différent est appliqué aux constructions respectant les normes Minergie ?
- M. FOËX : c'est une mesure incitative.
- M. MULLER : c'est aussi parce qu'il faut faire des murs plus épais pour obtenir une meilleure isolation. La surface au sol est donc plus importante pour la même surface habitable.

- M. FOËX : en effet, mais il en résulte finalement une emprise plus élevée. C'est le piège. Des dérogations vont ainsi être obtenues. Cela donne l'occasion de construire des maisons plus grosses et il en résultera moins de végétation.
- M. de HALLER : une opposition a été faite, à juste titre, au projet de plan de surfaces inconstructibles en bord de cours d'eau et elle a porté ses fruits. Le plan tenait compte d'un état de fait qui n'était pas conforme à la loi : un nant enterré ne doit pas être traité de la même manière qu'un nant non enterré.
- Mme le Maire : concernant la place du village, le bureau CALAME avait travaillé de concert avec un autre bureau l'année dernière et le crédit d'étude a été consommé. Si nous voulons avancer, il faut que le conseil vote un crédit d'étude, qui sera ensuite intégré dans les honoraires si le projet se réalise. Il en va de même pour le projet de mise en séparatif du secteur de Tattes-fontaine en ce qui concerne les honoraires de M. P. ERBEIA. Des délibérations relatives à ces crédits d'étude seront donc soumises à l'approbation de la commission financière. Le 10 avril, j'ai rendez-vous avec M. CALAME et le bureau TRAFITEC pour une intégration de la zone 20 km/h du chemin des Peutets dans le projet de la place du village. À voir si ce sera une séance élargie au conseil.
- M. MULLER : la dernière séance de la commission a été longue et difficile. Cela ne me semble pas une bonne idée, pour la première audition de l'architecte, de l'élargir.
- M. DESPLAND : je partage cet avis.
- Mme CHRISTE : ce serait bien de prévoir une séance élargie avant que le conseil vote.
- M. TERRIER : les commissions élargies n'ont pas beaucoup de sens : les commissions font leur travail, nous en sommes informés par leurs rapports et nous pouvons poser des questions lors des pléniums.
- M. DESPLAND : laissez la commission avancer dans son travail et elle vous rapportera l'objet de ses discussions. Plus il y a de monde, moins on trouve de solutions.
- M. de HALLER : oui, mais il faut qu'un dossier complet soit remis aux membres du conseil suffisamment tôt avant la séance plénière.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons toujours organisé des séances élargies pour les projets importants.
- M. TERRIER : à force de multiplier ces commissions élargies, on va à l'encontre du principe des commissions. Elles travaillent, font des procès-verbaux et l'on peut débattre en plénière.
- M. de HALLER : chaque groupe est représenté en commission.
- M. FOËX : si l'on a réduit le nombre des commissaires, ce n'est pas pour faire des séances élargies. Lors des précédentes législatures, les séances de commissions étaient de véritables conseils.
- M. TERRIER : Mme CHRISTE peut demander la convocation d'une séance du conseil extraordinaire.
- Mme VERMEIL : je ne suis pas favorable à une démultiplication des séances. Je préfère à cela une longue soirée de conseil. Nous avons le droit d'y poser des questions. Sinon à quoi sert le conseil ?
- Mme le Maire : l'habitude était venue il y a quelques années d'associer à certaines séances de commissions traitant de gros dossiers, les conseillers qui ne faisaient pas partie des commissions concernées. Des séances élargies au conseil ou réunissant parfois deux commissions étaient ainsi organisées. Cela évitait d'arriver devant le conseil avec un projet abouti et de devoir repartir avec sa copie.
- M. de HALLER : les représentants des groupes peuvent communiquer les dossiers aux autres représentants de leurs groupes, afin de les tenir informés.

- M. DESPLAND : le but n'est pas du tout de travailler dans le secret, mais de travailler plus rapidement.
 - Mme CHRISTE : je ne pense pas que cela accélérera l'avancement du dossier.
 - Mme VERMEIL : les crédits d'étude relatifs aux honoraires engloberont-ils toutes les études ultérieures ?
 - Mme le Maire : ils concernent le travail du mandataire jusqu'au retour des soumissions. Si la réalisation du projet est acceptée, ils sont englobés dans le coût des travaux, et si elle est refusée, ils lui sont réglés.
 - M. de HALLER : nous ne pouvons pas parler des honoraires à ce stade, vu qu'ils dépendent du coût du projet. La commission ne s'est pas prononcée sur les chiffres.
 - Mme le Maire : les montants estimatifs, connus, permettent quand même, dans une certaine mesure, d'estimer le montant des honoraires.
 - Mme VERMEIL : les honoraires ne sont pas toujours en corrélation avec le montant des travaux. Il y a des tabelles SIA, des questions de difficulté entrent en ligne de compte, etc. Le contrat peut en outre se faire aussi sur une base horaire ou forfaitaire.
 - M. le président : la notion de contrat sera très importante à connaître lorsque la commission financière devra se prononcer sur ces questions de coûts. La nature du contrat aura une incidence sur le coût final.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil municipal du lundi 31 mars 2008

Désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE à l'unanimité, soit par	10	voix	pour
	0	voix	contre
	0		abstention,

la liste des jurés des tribunaux - année 2009, ci-dessous mentionnée.

DÉSIGNATION DES JURÉS DES TRIBUNAUX - ANNÉE 2009

N° AVS Hommes	NOM	PRENOM	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE
328 66 388 04	FANCELLO	ENZO	Administrateur	26.09.1966
342 63 251 01	FISCHER	ADRIAAN	Consultant	20.05.1963
354 61 358 10	FOURNIER	HERVÉ	Architecte	27.08.1961
359 65 322 08	FREI	JEAN-MARC	Informaticien	22.07.1965
390 74 408 09	GERBER	OLIVIER	Étudiant	08.10.1974
513 66 418 00	JENNY	CHRISTIAN	Horticulteur	18.10.1966
536 67 432 02	KELLER	HUBERT	Banquier	01.11.1967
588 69 370 00	LEHMACHER	MICHAEL	Ingénieur télécom.	08.09.1969
659 60 377 02	MONTFORT	HERVÉ	Économiste	15.09.1960
662 68 137 02	MOREL	STÉPHANE	Analyste-programmeur	06.02.1968
N° AVS Femmes	NOM	PRENOM	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE
628 62 731 04	FULPIUS-MAITRE	CHANTAL	Médecin	31.07.1962
384 73 726 04	GAY	MAUD	Comptable	26.07.1973
392 78 545 02	GETAZ	CÉLINE	Étudiante	14.02.1978
198 63 547 07	GOUTMANN-BOUBLI	PASCALE	Employée de banque	16.02.1963
273 58 717 09	HÖHN-CRISAFULLI	ANNA	Employée de commerce	17.07.1958
929 63 688 03	JAHIJA-WALDBURGER	CHRISTINE	Organisatrice	26.06.1963
555 68 684 01	KOLLEGGER	MARGUERITE	Employée de banque	22.06.1968
333 57 828 01	LAWRENCE-FAVRE	ANNE-CLAUDE	Infirmière	28.10.1957
587 59 519 06	LEFLON	ARIANE	Formatrice en informatique	19.01.1959

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- RAS

6. Propositions individuelles et questions

- Mme CHRISTE : on ne cite pas un élu comme juré électoral. Il faudra le signaler à M. GRUSON, qui m'a convoquée à cette tâche.
- M. Th. PRADERVAND : que va devenir le local de la Poste ?
- Mme le Maire : nous allons avoir un rendez-vous prochainement à ce sujet avec la régie et avec La Poste, dont le bail court jusqu'à fin juin 2009.

- M. VOUTAT : si vous pensez à des personnes qui pourraient être interviewées dans le film, merci de nous en faire part.

7. Date de la prochaine séance

séance n° 7 : lundi 5 mai 2008 à 20 h 15

La séance publique est levée à 22h00.

La Secrétaire du Conseil municipal

Michèle STALDER

Le Président du Conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO